NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

64 N° 8 1937

La statistique ecclésiastique

Édouard DE MOREAU

p. 818 - 833

https://www.nrt.be/fr/articles/la-statistique-ecclesiastique-3573

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LA STATISTIQUE ECCLÉSIASTIQUE

Depuis quelques années on constate chez les catholiques une tendance plus accentuée que jamais à exprimer en chiffres l'état de la vie religieuse.

C'est surtout au centre de la catholicité, à Rome, que nous irons en demander les principales manifestations.

Jusque 1930, paraissaient irrégulièrement à la Typographie Vaticane des volumes intitulés *Missiones catholicae* qui fournissaient sur chaque mission un certain nombre de renseignements. Or en 1930 la même imprimerie donnait le jour à un volume de plus grand format et qui porte en sous-titre *Statistica.* Sa préface nous apprend qu'un formulaire avait été envoyé au début de 1927 à tous les Ordinaires des pays de mission. Leurs réponses devaient être arrêtées au 30 juin de la même année. Pour chaque territoire, par exemple pour l'Afrique Occidentale, qui compte une cinquantaine de vicariats, de préfectures apostoliques et de missions, parmi lesquels ceux du Congo belge, la Propagande fut ainsi à même de dresser huit grandes tables de chiffres. La première comprend, en diverses colonnes, la superficie du pays, sa population totale, sa population catholique (étrangers et indigènes), les catéchumènes, les schismatiques, les hérétiques (étrangers et indigènes), les juifs, les musulmans et les païens. C'est, on le voit, la table du *Territoire et des habitants.* La seconde est consacrée au *Personnel des missions:* institut auquel elle est confiée; nombre de prêtres réguliers; de prêtres séculiers; de scolastiques; de coadjuteurs; d'instituts laïcs (Frères et Sœurs); de catéchistes; de maîtres; de baptiseurs; de médecins; enfin le total. Il est inutile de détailler les six autres tableaux.

Deux années plus tard, en 1932, la Congrégation orientale publiait à son tour un volume qu'elle intitula: *Statistica con cenni storici della Gerarchia e dei fedeli di rito orientale.* Mais, pour le format et pour la conception, cet ouvrage ressemble moins à la *Statistica* de la Propagande, parue en 1930, qu'aux *Missiones catholicae* antérieures. En effet, on n'y trouve pas de

tableaux statistiques, mais seulement un certain nombre de détails sur l'histoire des pays ou régions de l'Orient, leur climat, leur population catholique et non catholique, etc. Le titre marque cependant le souci qui domine dans la composition du volume, un souci d'ordre statistique.

Enfin, une dernière manifestation de la même tendance à signaler ici est l'existence dans les établissements d'enseignement ecclésiastique de la Ville éternelle de deux chaires de statistique : la première à l'*Institutum missionale scientificum*, qui est occupée par le professeur Bertini ; la seconde, à l'*Institut pontifical de l'un et de l'autre droit*, confiée au professeur Alberto Canaletti Gaudenti, dont nous aurons à reparler plus bas (1).

Nous avons appelé ces deux chaires des chaires de *statistique ecclésiastique*. En effet on distingue généralement la *statistique ecclésiastique* de deux autres branches de la même science, qui se rapprochent le plus d'elle : de la *statistique des religions* et de la *statistique morale*. La statistique des religions détermine le nombre d'individus appartenant à un culte donné. Elle est parfois établie par l'État, ainsi en Allemagne et en Autriche. La statistique morale, toujours dressée par l'État, porte notamment sur la natalité, les mariages, les divorces, les suicides, les crimes. Enfin la statistique ecclésiastique répond à diverses questions relatives à la pratique religieuse (baptêmes, mariages, enterrements, communions), au clergé et aux congrégations religieuses (nombre de prêtres par rapport à la population catholique, nombre de séminaristes, d'ordinations sacerdotales, nombre des religieux et leurs activités). La statistique ecclésiastique doit évidemment tenir compte de la statistique des religions, là où celle-ci existe, et de la statistique morale.

Bien avant que la statistique se soit constituée en science au cours du XIX[e] siècle, avec Quetelet († 1874) et l'Ecole anglaise des Yule, Bowley, Pearson, bien avant l'établissement de tous les offices et bureaux internationaux, nationaux et particuliers

(1) Le professeur Canaletti Gaudenti est chargé d'un cours de *Notiones statisticae*. Mais il en consacre une partie à la *Statistique et à la géographie ecclésiastiques*. En voici les subdivisions : *Distributio catholicorum in orbe. Gentes acatholicae et opera missionum. Notitiae statisticae* ***circa clerum, hierarchiam ecclesiasticam et seminaria.***

de statistique, on réunissait des éléments de statistique, par exemple de l'ordre démographique (foyers). On connaît aussi pour le passé bien des éléments de statistique ecclésiastique. Contentons-nous de citer, parmi les documents qui les contiennent, d'abord les pouillés qui donnent la liste de toutes les paroisses, chapellenies, autels d'un diocèse à une date déterminée. Les plus anciens pour la Belgique remontent à la fin du moyen âge. Ajoutons-y les rapports des visites *ad limina* des évêques, dont la date initiale pour notre pays est 1585, et les relations des nonces de Flandre qui commencent un peu plus tard. Mais jadis comme aujourd'hui c'est toujours pour exprimer les résultats religieux obtenus dans les missions que l'on recourut le plus à la statistique. Les missions, en effet, ont toujours eu besoin de ressources abondantes, et pour provoquer celles-ci, comme pour remercier les généreux donateurs, il a toujours été nécessaire de faire connaître au moins d'une façon générale l'état et le mouvement de l'œuvre apostolique. Peut-être y a-t-il lieu d'ajouter à cette raison la rivalité entre les différents ordres religieux travaillant sur un même terrain. On doit d'ailleurs avouer avec le R. P. Brou, auteur d'un suggestif article publié en 1929 sur *Les statistiques dans les anciennes missions* (1), que les chiffres fournis dans les lettres des missionnaires, dans leurs rapports à leurs supérieurs et à la congrégation de la Propagande, manquent en général de précision: ce sont des chiffres ronds comme les *centena hominum millia*, prétendument baptisés par saint François-Xavier. On ne sait d'ailleurs le plus souvent de quelle manière ils ont été obtenus. Arrive-t-il qu'ils soient plus précis, ainsi dans les *Lettres annuelles* des Jésuites du Japon, de Chine, des Indes, du Paraguay, bien des questions se posent à leur sujet. Il est parfois difficile de comprendre leur portée, faute de savoir par exemple si, sous le titre de baptisés dont on donne le nombre, se comprennent seulement les adultes, c'est-à-dire les convertis, ou aussi les enfants nés de parents chrétiens.

Il a donc toujours existé, surtout depuis le XVI[e] s., des éléments de statistique civile et des éléments de statistique ecclésiastique. Or la statistique civile a pris au XIX[e] s. un développement formidable. La statistique ecclésiastique, au contraire, a

(1) Dans la *Revue d'Histoire des missions*, 1929.

fait des progrès beaucoup plus lents, au moins dans l'immense majorité des pays et au centre même de l'Eglise catholique.

Si nous prenons pour exemple la Belgique, ce n'est pas qu'elle soit inférieure, au point de vue qui nous occupe, à la plupart des autres pays, mais parce qu'elle touche de plus près à un bon nombre de nos lecteurs. La statistique civile, c'est-à-dire la statistique établie par l'Etat, y a pour organe principal l'Office central de statistique, rattaché au ministère de l'Intérieur, et qui publie notamment chaque année, depuis cinquante-huit ans, un gros volume intitulé *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*. On peut y chercher un grand nombre de tableaux sur la population, l'enseignement, la justice, l'armée, l'agriculture, le commerce, l'industrie, etc. Ainsi les habitants sont comptés par sexe; d'après les langues nationales parlées; d'après le pays de nationalité; par groupe d'âge; au point de vue de l'état-civil (célibataires, mariés, veufs, divorcés); d'après les degrés d'instruction, etc., etc. Des aperçus très sobres aident à comprendre ces statistiques, mais ils ne les expliquent ni ne les interprètent. Ainsi après avoir fourni, pour 1910, 1920 et 1930 les trois chiffres totaux de religieux et de religieuses — car il y a aussi quelques statistiques ecclésiastiques dans l'Annuaire belge — à savoir :

pour 1910 58.351 religieux et religieuses
pour 1920 54.511 — —
pour 1930 58.973 — —

on ajoute: « Le nombre des religieux resensés en 1930 est, à quelques centaines près, égal au chiffre relevé en 1910; en cette dernière année, des 58.315 religieux recensés, 20.211 étaient nés à l'étranger; en 1930, on ne compte par contre que 11.816 religieux nés hors du royaume ». L'explication de la différence entre les chiffres de 1910 et de 1920 n'est pas donnée; elle tient, nous le savons, à la rentrée en France, surtout depuis la fin de la guerre, d'un grand nombre de communautés religieuses qui avaient demandé asile à la Belgique entre 1900 et 1910.

A cet annuaire de statistique civile de Belgique rien ne correspond du point de vue de la statistique ecclésiastique, malgré tous les annuaires du clergé, les annuaires catholiques, les annuaires des communautés religieuses paraissant en Belgique. Et à cette constatation il faut en ajouter une autre: les seules sta-

tistiques ecclésiastiques générales, c'est-à-dire établies pour tout le pays et qui soient accessibles au public, nous sont fournies par l'*Annuaire statistique* de l'État. Ce sont notamment le chiffre des maisons religieuses et des religieux, utilisé plus haut, et le chiffre du clergé rétribué, c'est-à-dire touchant un traitement de l'État.

Laissant de côté la Belgique, il y a peut-être lieu de se demander la raison ou les raisons générales — puisque le phénomène est presque général — pour lesquelles la statistique ecclésiastique est restée loin en arrière par rapport à la statistique civile.

Voici d'abord les difficultés *d'ordre technique* ou *pratique*. Elles sont loin d'être les principales. Comment calculer par exemple le nombre de personnes assistant à la messe du dimanche dans les villes et plus encore le nombre de chrétiens qui y font leurs Pâques? Pour connaître le chiffre d'enfants non baptisés dans une ville, il faudrait obtenir des divers hôtels de ville le chiffre des naissances. Pour dresser des questionnaires, recueillir les réponses, en faire la critique, les interpréter et présenter les résultats il faudrait un personnel et un personnel plus ou moins spécialisé dans la science statistique.

Il est une catégorie d'objections beaucoup plus sérieuses. Elles sont *d'ordre moral*. Les faits religieux, nous dit-on, ne se dénombrent pas comme les entrées de bateaux dans un port. En les introduisant dans des séries, en les faisant figurer dans des colonnes, on les matérialise, on les déprécie aux yeux du public. Le travail de l'Eglise est d'ordre surnaturel, interne. Il n'a pas besoin de la publicité. Il doit se faire dans le secret. Certaines de ces statistiques risquent d'ailleurs de mettre en cause des personnes vivantes. Bien des révélations seront inopportunes. En tout cas, elles produiront ce détestable résultat de décourager des ouvriers apostoliques, de leur montrer le maigre résultat de gigantesques efforts.

Et puis, rien n'est plus menteur que les chiffres; on leur fait dire tout ce qu'on veut; sans statistiques, les curés savent bien à peu près le nombre de non-pratiquants de leur paroisse et avec les statistiques dont ils disposent, notamment avec les *Relationes visitationis decanalis*, les évêques connaissent bien, dans leur diocèse, les paroisses les plus ferventes...

En face des principales difficultés, celles de l'ordre moral, il

faut avant tout placer les avantages énormes d'une statistique religieuse. La plupart des faits religieux, comme baptêmes, premières communions, assistances à la messe, enterrements religieux, recrutement sacerdotal, se prêtent à une évaluation numérique, aussi bien que les naissances, le mouvement du commerce, les dépôts à la caisse d'épargne. Ils sont d'un ordre plus élevé, tout aussi intéressants, souvent plus intéressants au point de vue social. Leur groupement constituerait d'abord pour l'histoire religieuse de notre temps une source de tout premier ordre. Mais un ensemble de statistiques bien établies, bien critiquées, bien interprétées semble surtout avantageux au point de vue pratique, c'est-à-dire actuel. Ces chiffres peuvent manifester des progrès et des reculs dont il est souvent aisé de découvrir les causes; ils ouvrent les yeux sur des dangers, sur des aspirations des temps modernes; ils dénoncent des méthodes désuètes, des œuvres qui ne rendent plus; ils manifestent certains défauts dans la répartition des ouvriers apostoliques. Même s'ils n'apprennent pas toujours des faits nouveaux, ils précisent. Or la précision est toujours souhaitable. Il est souhaitable de connaître pour toutes les villes de Belgique, comme on le sait pour Anvers et pour Gand, le nombre exact de baptêmes par rapport au nombre de naissances. Il est souhaitable de connaître le pourcentage d'hommes qui, dans les grandes villes, assistent encore à la messe du dimanche. Il est souhaitable de connaître la proportion de prêtres séculiers et réguliers, vaquant au saint ministère, par rapport au nombre de catholiques.

Quel sujet de méditation et d'examen de conscience dans la comparaison entre le nombre de prêtres et de séminaristes en Belgique et dans tel autre pays catholique, par exemple au Brésil! Le Brésil compte près de 50 millions d'habitants. Sa superficie est dix-sept fois supérieure à celle de la France, elle-même dix-sept fois plus étendue que la Belgique. Pour tout cet immense territoire, il y avait, en 1936, 90 séminaristes à l'unique grand séminaire du Brésil (São Paulo), plus une trentaine à Rome, en tout environ 120. Or d'après les chiffres donnés par Son Eminence le cardinal Van Roey, il y en a 591 pour le seul archidiocèse de Malines. Dans l'archidiocèse de São Paulo, où la population catholique se montait en 1933 à 1.290.870, il y avait alors 352 prêtres dans le ministère, dont 86

prêtres séculiers et les autres réguliers. Or Son Eminence pour son archidiocèse de Malines signale 2.964.694 habitants et 2.772 prêtres séculiers, dont 1.617 appartiennent au clergé rétribué (1935), d'après l'Annuaire statistique. En d'autres termes, si l'on identifie pour Malines le chiffre de la population et celui des catholiques, et si l'on ne tient compte que du clergé rétribué, il y a dans l'archidiocèse un prêtre « actif » pour 1.833 habitants, tandis que pour São Paulo il y a un prêtre « actif » pour 3.667 catholiques! Cette dernière proportion est d'ailleurs bien moins favorable pour l'ensemble du Brésil puisque pour une population de *cinquante millions* il ne possède que 2.525 prêtres dans les paroisses, c'est-à-dire un prêtre de paroisse pour 20.000 âmes. Il faut y ajouter 2.500 prêtres réguliers, c'est-à-dire donc, en tout, un prêtre pour 10.000 âmes (1).

Loin de nous de prétendre que toute statistique doit être lancée dans le public. La plupart des actes religieux sur lesquels portent les statistiques ne peuvent être connus et totalisés que par le clergé des paroisses; ils sont ensuite centralisés à l'administration diocésaine. A l'évêque seul de décider les chiffres qui peuvent être divulgués.

On pourrait cependant ajouter que la statistique ecclésiastique intéresse vivement aujourd'hui les laïcs catholiques ; qu'elle les aide à comprendre les nécessités et les difficultés de l'apostolat; qu'elle leur fait apprécier davantage leurs pasteurs; qu'elle augmente leur conscience d'être des membres de l'Eglise; qu'elle leur fait sentir plus vivement les succès et les insuccès de leur Mère. Enfin qu'elle excite leur zèle, qu'elle suscite des vocations, notamment à l'*Action catholique*. Ce ne sont pas seulement les fidèles du diocèse de Tournai mais tous les Belges catholiques qui sont émus par le passage suivant du *Mandement de carême* de Mgr l'évêque de Tournai, en 1934: « La comparaison entre les ordinations des trois dernières décades est douloureusement suggestive: de 258 en 1904-1913, le nombre des nouveaux prêtres originaires du diocèse... tombe à 183 en 1914-1923 et à 149, en 1924-1933, la mortalité restant la même. Où

(1) Ces chiffres du Brésil nous sont fournis par l'*Annuario ecclesiastico da arquidiocese de Sao Paulo*, p. 11, 1933-1934. Sao Paulo, 1934, et par le R. P. Dabin, S. J., qui a fait récemment un long séjour au Brésil.

irions-nous si cette lamentable régression continuait à s'accentuer? »

Mis au courant de quelques chiffres, le laïc catholique en demande davantage. On remarque chez lui une déception quand on lui dit que, dans les pays n'ayant pas de statistique officielle des cultes, comme la France et la Belgique, on en est généralement réduit, pour connaître le chiffre des pratiquants, à défalquer du chiffre de la population celui des protestants, des juifs, bref des autres religions. Ainsi pour la Belgique, dont la population totale était, au 31 décembre 1935, de 8.300.000, il faudrait retrancher d'abord 70.000 protestants (8 %) et 60.000 (7 %) juifs. D'après une étude très documentée de M. Debouxhtay sur l'Antoinisme, les fidèles de cette secte sont environ 100.000 pour la Belgique et la France: mettons 75.000 (8,5 %) pour notre pays. Il reste donc encore plus de 8.000.000 d'âmes que l'on attribue à la religion catholique. Ce n'est peut-être pas si loin du nombre des baptisés, mais c'est très loin en tous les cas du nombre des pratiquants.

A propos des baptisés, on peut signaler encore une autre déception chez les catholiques, à savoir lorsqu'ils apprennent qu'il n'existe pas même pour la Belgique de chiffre global du nombre annuel de baptêmes comparé au nombre des naissances, à savoir des naissances d'enfants qui doivent et peuvent recevoir le baptême catholique. On en est une fois de plus réduit ici à des chiffres partiels. Ainsi, pour le diocèse de Tournai, en 1924-25-26 quatre doyennés eurent 100 % de baptêmes; huit, au moins 99 %; trois au moins 98 %; dix-sept, 97 à 90 %; trois enfin, dont Charleroi, 85 %.

La statistique ecclésiastique restée si loin en arrière de la statistique civile commence à se sentir humiliée de cette situation. Elle sera surtout rendue de plus en plus nécessaire par l'*Action catholique;* son développement sera une des conséquences les plus naturelles et les plus universelles du développement de l'Action catholique. Puisque les catholiques prennent toujours une part de plus en plus active à l'apostolat sous la direction de la hiérachie, puisqu'il faudra leur répartir leurs zones d'opération, puisqu'ils voudront travailler d'après des méthodes modernes, ils seront ainsi de plus en plus désireux de connaître d'un peu près l'état de la vie religieuse et de ses diverses manifestations extérieures.

Quelles formes prendra ce développement? Nous sommes incapable de le dire; mais il existe actuellement deux orientations différentes. Elles nous amèneront à donner quelques précisions sur la statistique religieuse dans certains pays.

La première solution consiste à établir une sorte d'office ou de bureau international ecclésiastique pour toute l'Eglise. Ce projet fut déjà acclamé en 1901 dans un congrès de catholiques allemands; mais il resta à l'état de projet. Le professeur de statistique à l'institut de l'un et l'autre droit à Rome, M. Albert Canaletti Gaudenti, dont nous avons parlé plus haut, vient de le reprendre, sans d'ailleurs, semble-t-il, le connaître. Dans un article de la Revue *Apollinaris,* de 1936, intitulé: *De statistico officio in ecclesiae usum constituendo,* il déclare que les documents des curies épiscopales, des ordres religieux, des congrégations romaines, par exemple les relations diocésaines des évêques d'après la norme approuvée le 4 novembre 1918 par la Consistoriale, ne peuvent plus suffire « à la grave nécessité d'une statistique universelle et uniforme ». Il propose donc que le Saint-Siège institue à Rome un office statistique composé d'ecclésiastiques et de sociologues, qui organiserait et dirigerait tout le travail. Cet organisme enverrait le même questionnaire à tous les évêques, vicaires apostoliques, curies généralices des ordres religieux qui le rempliraient chaque année au moyen de renseignements obtenus des curés et de chacune des maisons religieuses, et arrêtés au 31 décembre.

Ce projet présente surtout deux avantages: c'est d'abord qu'il ne charge pas de répondre au questionnaire les curés et chacune des maisons religieuses mais les évêques et les supérieurs majeurs des ordres religieux. C'est ensuite qu'il ne fait pas expédier à Rome des notices trop analytiques, mais élaborées, coordonnées dans les curies épiscopales.

L'autre solution consiste à organiser la statistique religieuse sur le plan *national* ou *diocésain* sans se préoccuper du plan *international.* Pour la statistique diocésaine, il faut surtout citer l'exemple de Mgr Grente, évêque du Mans. Ce prélat adressa, le 1er juin 1929, à tous les curés, séminaires, collèges, œuvres et communautés de son diocèse un tableau statistique de l'état de celui-ci qui parut ensuite dans la *Documentation catholique* du 7 juin 1930 (col. 1521 suiv.). « Comme il est prescrit, écri-

vait-il, à Messieurs les curés de dresser l'état de leur paroisse, il nous a paru bon de faire ainsi pour le diocèse. Nous recommencerons tous les cinq ans » (1). Cet état du diocèse du Mans comprend : 1) un aperçu d'ensemble sur le clergé et les différentes œuvres du diocèse ; 2) un tableau donnant en colonnes pour chaque doyenné les renseignements suivants : population totale et population catholique ; nombre d'églises et de chapelles ; chiffre du clergé desservant le doyenné ; baptêmes d'enfants et d'adultes et nombre de non-baptisés ; nombre d'enfants fréquentant le catéchisme avant et après la communion solennelle avec le chiffre des catéchistes ; nombre de premières communions privées et solennelles, de confirmations, de confessions annuelles, de confessions mensuelles ou plus fréquentes, de communions pascales d'hommes, de communions pascales de femmes, de communions de dévotion par semaine ; de mariages à l'église, de mariages civils, de mariages mixtes ; d'assistances à la messe le dimanche et en particulier d'assistances d'adultes ; d'administrations de l'extrême-onction ; d'obsèques religieuses et d'enterrements civils ; de moyennes de vocations sacerdotales et de vocations religieuses ; de participation des hommes, des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles aux œuvres ; enfin des sommes obtenues pour le denier du culte, les œuvres de vocation et des séminaires et les œuvres des missions. Cette statistique est donc très complète et nous la croyons même trop détaillée. Quelle garantie d'exactitude avons-nous pour le chiffre de confessions annuelles, d'une part, de confessions mensuelles et plus fréquentes, d'autre part, au moins pour les villes ? Mais elle est hautement instructive. Par population catholique Mgr Grente entend, sans aucun doute : les baptisés de son diocèse. Il y en a 384.284 sur 387.370. Mais de ces chiffres diffèrent beaucoup ceux des pratiquants. Les communions pascales d'hommes ne sont que de 16.847 et celui des communions pascales de femmes de 56.580 c'est-à-dire en tout de 73.427. Il n'y a donc pas le quart des baptisés qui font leurs Pâques et encore moins, c'est-à-dire pas le cinquième, qui assistent à la messe le dimanche. Le nombre des prêtres est suffisant car il y en a 377 dans le saint ministère c'est-à-dire un pour 1019 catholiques ou baptisés.

(1) Le deuxième état quinquennal du diocèse du Mans a paru en effet en 1934.

A cet aperçu d'ensemble et à ce tableau, Mgr Grente joint quatre cartes qui donnent l'état comparatif des doyennés pour la pratique religieuse, le nombre des vocations sacerdotales, le nombre des écoles chrétiennes et la contribution du doyenné à l'œuvre du denier du culte.

Du point de vue national, on ne possède, à notre connaissance, qu'un seul exemple de statistique ecclésiastique organisée et scientifiquement organisée. C'est celui de l'Eglise catholique allemande (1).

C'est en 1919 que fut installé à Cologne un *Office central* de statistique ecclésiastique (catholique). Mais dès 1908 avait paru le *Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland* (2), fondé par le P. Krose. Sauf les premières parties consacrées à l'organisation de l'Eglise universelle; à celle de l'Eglise catholique en Allemagne; aux décisions venues de Rome ainsi qu'aux mesures législatives et de la jurisprudence relatives au culte catholique, à part ces trois parties tout le reste du volume est consacré à la statistique. Il faut entendre par là d'abord les chiffres proprement dits. On les trouve dans les tableaux qui terminent le volume et indiquent pour chaque circonscription décanale de la Germanie les chiffres relatifs au nombre des paroisses, des ecclésiastiques, à la population catholique et non-catholique, aux mariages, aux naissances, aux baptêmes et aux enterrements catholiques. Telles sont les rubriques générales. Plusieurs d'entre elles se subdivisent encore. Ainsi l'on distingue en trois colonnes les communions pour toute l'année, ensuite celles de ces communions qui ont été distribuées dans les couvents, hôpitaux, etc., enfin les communions pascales. Pour les mariages on sépare également le chiffre des mariages dont les deux époux sont catholiques des mariages mixtes; et pour ceux-ci les mariages dont la femme et ceux dont l'homme est catholique.

Mais ce qui fait l'intérêt principal du *Kirchliches Handbuch* allemand, ce qui lui donne sa valeur scientifique, ce sont les

(1) Il existe pour la France un *Almanach catholique* qui donne, outre une petite carte et un bref exposé historique pour chaque diocèse, sa superficie, le nombre des paroisses, celui des prêtres et des élèves des grands et petits séminaires.

(2) Cfr nos comptes rendus annuels de ce *Handbuch* dans *N.R.Th.* 1926, p. 409-423; 1927, p. 393; 1928, p. 468; 1929, p. 624; 1930, p. 812; 1932, p. 845; 1937, p. 328.

études sur les statistiques signées par des spécialistes de l'office de Cologne. L'on établit par exemple la comparaison entre la population catholique et la population protestante par rapport à la natalité ou à la fréquentation des écoles. Un autre auteur recherche dans quelles régions les mariages mixtes sont les plus nombreux et se manifestent les plus défavorables aux catholiques. On étudie aussi le mouvement du recrutement sacerdotal, diocèse par diocèse. Ainsi on est arrivé à cette constatation que pour cent prêtres séculiers actifs il faut de 17,2 à 20 étudiants en théologie. Or entre 1921 et 1926 cette proportion a passé de 18,6 à 15,6, à 13,8 et à 14,6. L'auteur de l'article recherche naturellement les raisons de cette baisse. Le dernier volume, celui de 1936, permet de se rendre compte des difficultés formidables dans lesquelles se débattent les catholiques allemands à la suite de la guerre que l'hitlérisme a déclarée par exemple aux écoles confessionnelles. Et le *Kirchliches Handbuch* qui doit être censuré ne dit évidemment pas tout sur ce pénible sujet.

L'annuaire catholique allemand réalise vraiment l'idéal d'une statistique ecclésiastique. Il serait sans doute impossible à imiter dans un petit pays comme la Belgique, qui, cependant, a l'avantage de ne former qu'une province ecclésiastique et de ne compter que six diocèses. Mais il existe des types de statistiques ecclésiastiques plus simples. Nous les trouvons surtout dans les Annuaires du clergé des pays anglo-saxons : *Catholic Directory* d'Angleterre, d'Irlande, des Etats-Unis, des Indes. On y réunit un bon nombre d'éléments statistiques par exemple dans celui des Etats-Unis, pour chaque diocèse, le nombre de prêtres, dans le ministère et dans l'enseignement ; le nombre d'églises ; de séminaristes ; de baptêmes ; de mariages ; de funérailles à l'église ; de conversions ; et le chiffre de la population catholique. Aussi ces annuaires sont-ils fort précieux au point de vue de l'étude du mouvement religieux dans ces pays. Certains de nos Annuaires publiés en Belgique présentent au moins l'un ou quelques-uns de ces éléments (1).

Si l'Allemagne est le seul pays catholique à avoir organisé scientifiquement la statistique religieuse, elle n'est donc pas le

(1) Par exemple l'*Officieel Jaarboek der Geestelijkheid van het aartsbisdom Mechelen*, première année, 1937, donne la population de chaque paroisse.

seul pays à publier régulièrement des statistiques religieuses; elle n'est pas non plus le seul à faire paraître des travaux qui analysent et interprètent les statistiques. Citons en ce genre le livre du P. Van Ginneken sur les vocations sacerdotales en Hollande depuis cinquante ans avec des graphiques et des tableaux; le volume célèbre du P. Doncœur sur le même sujet et enfin l'enquête entreprise pour la France par M. Gabriel Le Bras, professeur à la faculté de droit de Paris, et publiée dans la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, de 1931 à 1936. Ces pages sont pleines de faits et d'idées. Avec celle des annuaires allemands, leur lecture constituerait la meilleure initiation à la statistique religieuse.

Pendant une quinzaine d'années, occupées d'ailleurs par bien d'autres besognes, M. Le Bras a parcouru la France, il a correspondu avec les curies épiscopales et avec un grand nombre de curés des 40.000 paroisses de ce pays. Généralement les évêques ont mis à sa disposition leurs documents statistiques. De nombreux prêtres lui ont confié des monographies de leur paroisse. Grâce à ces renseignements, tantôt abondants, tantôt assez maigres, l'auteur a pu étudier pour chaque diocèse les différentes régions qu'on est amené à y distinguer du point de vue de la pratique religieuse, c'est-à-dire de l'observation du devoir pascal et de l'assistance à la messe du dimanche. Ce dénombrement des pratiquants est, avec raison, pour lui une des bases de toute appréciation sérieuse de l'état du catholicisme dans un pays. « Mais il est entendu, ajoute-t-il, que les chiffres sont rarement d'une exactitude parfaite: il faut les tenir pour simples approximations de la vérité » (1).

Ce qui donne surtout leur prix aux études de M. Le Bras c'est leur introduction et ce sont leurs conclusions. Conclusions par exemple sur les grandes zones de pratique et d'indifférence que l'enquête permet de déterminer en France, sur les rapports entre le chiffre des communions pascales et celui des assistances à la messe du dimanche, etc. Bien plus importante encore, d'un point de vue général, est l'introduction (2). Là se rencontrent des in-

(1) *Rev. d'hist. de l'Eglise de France*, t. XXII, 1936, p. 481.
(2) Complétée d'ailleurs par la troisième partie: *Observations et problèmes* où se trouvent énoncées quelques conclusions, t. XXII, 1936, pp. 480-485.

dications précieuses sur la manière de réunir les statistiques; sur les catégories de pratiquants à distinguer; sur les sources à utiliser (registres paroissiaux, visites canoniques, etc.). Mais M. Le Bras insiste encore davantage sur l'interprétation des chiffres: « Il faut bien plus de tact pour expliquer les chiffres que pour les recueillir »; et sur l'étude historico-religieuse, c'est-à-dire sur la réponse détaillée à cette question: Etant donné l'état religieux actuel d'une religion, comment en est-elle arrivée là? On comprend qu'ici les facteurs les plus divers pourront intervenir, depuis les plus généraux, par exemple l'influence du jansénisme, du voltairianisme, jusqu'aux plus locaux: zèle ou manque de zèle; délicatesse ou bévues d'un curé, et ainsi de suite.

Il est temps de nous résumer. On peut s'attendre, sous l'empire de certaines causes, notamment du développement de l'*Action catholique* et de la systématisation toujours plus grande du travail apostolique surtout dans les villes, on peut s'attendre à un emploi plus étendu qu'autrefois de la statistique religieuse. Celle-ci rendra de grands services. Mais à condition d'abord qu'elle soit bien établie. On la fait généralement porter sur les points suivants: d'abord sur le nombre annuel des baptêmes, des mariages et des enterrements religieux comparé naturellement à celui des naissances, des mariages et des enterrements civils. Puis sur le nombre des baptisés comparé à celui de la population. En troisième lieu, sur le chiffre des communions pascales. En quatrième lieu, sur le chiffre moyen des assistances à la messe le dimanche, en distinguant hommes, femmes et enfants par exemple de moins de 15 ou 16 ans. En cinquième lieu sur le nombre de personnes communiant une fois par mois ou davantage. En sixième lieu sur le chiffre approximatif des personnes qui s'occupent des œuvres de la paroisse. Enfin sur le mouvement du recrutement sacerdotal (1). Mais il n'est pas indispensable que toutes ces statistiques soient éta-

(1) On peut naturellement s'attacher à des statistiques plus réduites par leur objet. Voir par exemple les études de M. H. Reverdy sur *l'état des vocations dans les milieux ruraux* (en France), dans le *Recrutement sacerdotal*, janvier 1937 et le rapport de M. Charpentier, dans les *Dossiers de l'Action populaire* du 25 mars 1937, sur ce sujet: *Ce que deviennent, au point de vue de la pratique chrétienne, les jeunes gens et les jeunes filles depuis la première communion solennelle jusqu'à la majorité*. Ce dernier travail est très instructif.

blies et il faut s'abstenir d'en entreprendre sur des éléments difficiles à calculer, par exemple le nombre des confessions annuelles (Mgr Grente), ou celui des communions pascales dans les villes, à moins que l'on n'ait trouvé un moyen à peu près rigoureux de calculer ces confessions et ces communions. Bien établir une statistique, c'est évidemment aussi prendre la même base pour toutes les statistiques du même genre : ainsi compter soit les entrées au grand séminaire, soit les ordinations sacerdotales, dans tous les diocèses, pour des périodes décennales identiques. Ajoutons que dans ces statistiques à établir on tiendra compte, le plus possible, des « milieux sociaux ». Ainsi on distinguera les pratiquants en bourgeois, paysans, ouvriers. Tout le monde sait d'une façon générale que le pourcentage des ouvriers qui pratiquent est dans certaines régions extrêmement faible. La statistique nous dira s'il est vrai qu'il descend parfois jusqu'à un ou deux pour cent (parties de la prov. de Liége et du Hainaut).

Il ne suffit pas d'établir les chiffres, il faut les critiquer, c'est-à-dire se rendre compte de l'origine, de l'importance, de la nature des fautes possibles par exemple à cause du caractère et des intérêts des personnes interrogées. Aussi sera-t-il bon de tenir de deux sources indépendantes les renseignements dans lesquels entre un élément d'appréciation personnelle, par exemple le pourcentage des pratiquants, des fervents, etc.

Enfin les chiffres doivent autant que possible être expliqués. Sous ce rapport les tableaux de Mgr Grente nous paraissent incomplets. On ne comprend pas par exemple comment le doyenné de la cathédrale du Mans ne compte en 1929 que 104 non catholiques alors que le chiffre d'enfants non baptisés de l'année précédente y est de 57. Et M. Le Bras cite des statistiques du diocèse d'Albi où les chiffres de l'assistance à la messe sont supérieurs à celui des communions pascales par exemple 44.495 assistances à la messe, et 40.484 communions pascales, pour Albi. Cela paraît bien peu vraisemblable et devrait en tous les cas être expliqué en note.

Le développement de la statistique étant fatal et les statistiques devant être bien établies, bien critiquées, bien expliquées, il nous paraît désirable que la statistique soit dirigée par l'autorité ecclésiastique. Sinon on se trouvera devant des multiplicités

de chiffres établis sans accord préalable, sans méthode uniforme et peut-être sans compétence.

Nous n'avons pas la naïveté de croire que le développement de la statistique sera une panacée. Mais, encore une fois, s'ils sont bien et sincèrement établis, suffisamment critiqués et commentés, les chiffres relatifs aux événements extérieurs de la vie catholique peuvent rendre de grands services à ceux qui dirigent le travail apostolique et à ceux qui s'y emploient. La statistique religieuse attirera aussi davantage l'attention des laïcs sur les problèmes religieux de l'heure présente; elle stimulera leur zèle et les poussera à l'action sous la direction de la hiérarchie.

E. DE MOREAU, S. I.